

Description et objectif de la mallette pédagogique

Cette mallette s'adresse à toute personne souhaitant mettre en place un groupe d'entraînement aux habiletés sociales.

Elle regroupe un ensemble de documents (livres, impressions regroupées dans des porte-vues, jeu de société, guide méthodologique) pouvant servir de ressources.

Conditions d'accès

Le **prêt** de la mallette pédagogique est prioritairement ouvert aux institutions, professionnels libéraux ou associations d'usagers souhaitant constituer un groupe d'entraînement aux habiletés sociales.

La **consultation sur place** est possible pour tout public sur site à Brest.

Conditions de prêt

Le prêt est consenti gratuitement par l'UAC du CRA de Bretagne.

L'emprunteur devra remettre à la documentaliste lors de l'emprunt le **document d'engagement** (téléchargeable sur https://bit.ly/engagement_Mat_CRABr) à compléter et signer par un cadre du service emprunteur, ou le professionnel libéral, afin de garantir un règlement en cas de perte, non-retour ou détérioration du matériel prêté, correspondant au prix d'achat du matériel, à savoir **505 €**.

La **demande de prêt** peut être adressée par téléphone ou mail au centre de documentation de l'UAC. L'ordre d'arrivée des demandes hiérarchise la liste d'attente. Aucune dérogation prioritaire ne peut être accordée.

Les **opérations d'emprunt et de retour** se font en mains propres suite à une prise de rendez-vous préalable avec la documentaliste de l'UAC dans le bureau de cette dernière à Brest, soit avec un des autres professionnels de l'UAC.

Le prêt est consenti pour une durée de **4 semaines** non reconductible.

En cas de :

- non restitution dans un délai de 6 semaines après la date de prêt,
- perte ou de détérioration (partielle ou totale) du test (les détériorations incluent toute marque écrite sur les manuels et/ou pages marquées),

une facture correspondant au montant du matériel emprunté sera transmise à l'emprunteur.

Pour le retour, il est demandé à l'emprunteur de **vérifier l'intégrité des documents** (état, intégralité des éléments) grâce à la checklist présente dans la mallette. Une vérification sera également faite par la documentaliste de l'UAC au moment de la restitution.

Règles déontologiques

L'utilisateur de la mallette se voit dans l'obligation de se soumettre aux règles de déontologie suivantes :

- Toute reproduction (photocopies ou autre), adaptation ou traduction, partielle ou totale, sont strictement interdites en ce qui concerne les productions protégées par copyright.
- Tout usage commercial ou par un tiers du contenu de la mallette est interdit.

Les cas non prévus par le présent règlement ainsi que les litiges éventuels seront tranchés par la direction de l'Unité d'Appui et de Coordination.

Coordonnées de la documentaliste de l'UAC :

Lila VINCOT

doc@cra.bzh

Tel : 02 98 85 58 91